

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/06/2026 - B2026/007119 - 2014 B 01489 - 808 014 732 - APEMOU



SAS APEMOU
150 ALLEE COULEURS DE PROVENCE
26450 ROYNAC

COMPTES ANNUELS

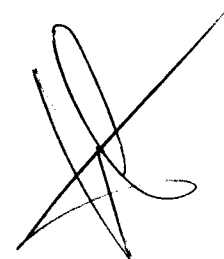
Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

AFGC

SAS APEMOU

Sommaire

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' or 'K' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

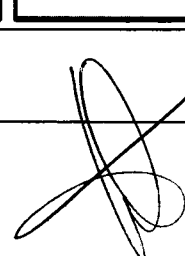
Etat exprimé en euros

30/09/2024			30/09/2023
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
</			

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



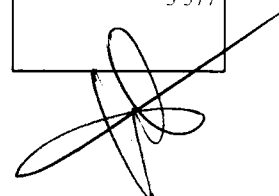
Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	200	200
	RESERVES		
	Réserve légale	20	20
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	284 695	286 233
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(7 034)	(1 537)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	277 881	284 915
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 615	2 615
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	534	2 963
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	45	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	3 194	5 577
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	281 076	290 493
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(7 033,58)	(1 537,46)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 194	5 577
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



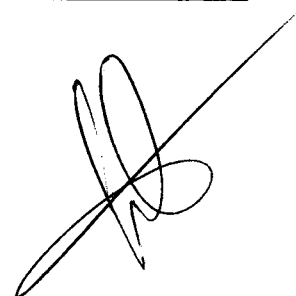
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 550		4 550	7 800
	Montant net du chiffre d'affaires	4 550		4 550	7 800
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			63	124
Total des produits d'exploitation (1)				4 613	7 924
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 971	1 997
	Impôts, taxes et versements assimilés			17	103
	Salaires et traitements			4 200	8 400
	Charges sociales du personnel			5 453	5 950
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			7	12
Total des charges d'exploitation (2)				11 647	16 462
RESULTAT D'EXPLOITATION				(7 034)	(8 537)



Compte de Résultat 2/2

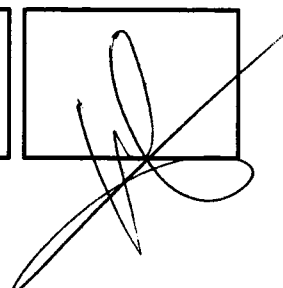
Etat exprimé en euros

30/09/2024

30/09/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 034)	(8 537)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		7 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			7 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			7 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(7 034)	(1 537)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		4 613	14 924
TOTAL DES CHARGES		11 647	16 462
RESULTAT DE L'EXERCICE		(7 034)	(1 537)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
808 014 732 RCS ROMANS SUR ISERE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DATE DU 02 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 18 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée au capital de 200 euros, composé de 20 actions de 10 euros se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Pascal JACQUEMOUD,
Propriétaire de 20 actions.

SOIT AU TOTAL VINGT ACTIONS.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal JACQUEMOUD, président associé.

Monsieur le Président constate que plus de la moitié des actions composant le capital social étant représentée, toutes décisions peuvent être valablement adoptées.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport général du Président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice allant du 01/10/2023 au 30/09/2024 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- Examen et approbation des comptes dudit exercice, affectation du résultat, quitus au président,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 et suivant de la loi sur les sociétés commerciales,
- Approbation de la rémunération du Président pour ses fonctions durant l'exercice clos le 30/09/2024,
- Pouvoir pour formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport général du Président et le rapport spécial du Président,
- L'inventaire, le bilan, les comptes de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport général de gestion du Président, le rapport spécial, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée à la demande du Président lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Après discussion et échanges de vue, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, a pris connaissance des comptes de l'exercice social allant du 01/10/2023 au 30/09/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il ressort un résultat net comptable de – 7 034 €.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 7 034 euros de la manière suivante :

En autre réserve d'un montant de : - 7 034 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2023	0 €
2022	18 115,94 €
2021	14 841 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par le Président sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, après avoir pris connaissance des modalités de ces conventions, décide de les approuver.

Les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la rémunération de Monsieur Pascal JACQUEMOUD, au titre de ses fonctions de Président-associé qui pour l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2023 s'est élevée à 4 200 euros, nette de charges sociales personnelles.

Les charges sociales personnelles du Président-associé tant obligatoires que facultatives sont prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

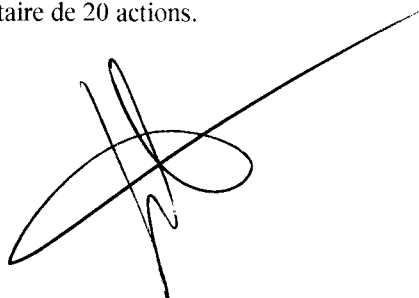
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la présidence aux fins d'accomplir toutes formalités et notamment de dépôt, qu'il appartient de faire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires après lecture.

Monsieur Pascal JACQUEMOUD,
Président-associé
Propriétaire de 20 actions.



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
808 014 732 RCS ROMANS SUR ISERE

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
02 DECEMBRE 2024**

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2023, et sur les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre vote
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social allant du 01/10/2023 au 30/09/2024 s'est élevé à 4 550 euros contre 7 800 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 s'élève à 11 647 euros contre 16 462 euros l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants (en euros) :

POSTE	30/09/2024	30/09/2023
Charges externes	1 971	1 997
Rémunération	4 200	8 400
Charges sociales	5 453	5 950

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 s'élève à – 7 034 euros contre – 8 537 euros l'exercice précédent.

Les résultats financiers et exceptionnelles de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 ne sont pas significatifs.

Le résultat net après impôt de l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 s'élève à – 7 034 euros contre – 1 537 euros l'exercice précédent.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

NEANT

8

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et obtenir un résultat en progression au cours du prochain exercice.

2. PRESENCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous rappelons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-La société BIN.GO domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 50.9 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2024.

-La société SMS domiciliée Les Gros Louis 73160 SAINT THIBAUD DE COUZ, SARL au capital de 1 000 euros, à hauteur de 39 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2024.

-La SCI JSMELAS domiciliée au 605 chemin de Chafrene 26740 LA LAUPIE, SCI au capital de 1 000 euros, à hauteur de 48% des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 31/12/2024.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des sommes correspondant aux dépenses mentionnées dans l'article 39-4 du C.G.I. et non déductibles fiscalement hormis des pénalités pour un montant de 18 euros.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Concernant le résultat de l'exercice s'élevant à - 7 034 euros, nous vous proposons l'affectation suivante :

En autre réserve d'un montant de : - 7 034 euros

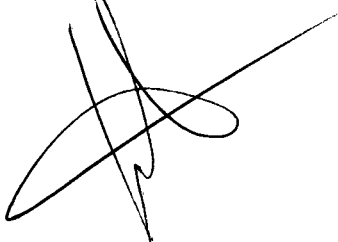
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2023	0 €
2022	18 115,94 €
2021	14 841 €

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion et approuver le rapport du Commissaire aux comptes.

Fait à ROYNAC le 17/11/2024

LA PRESIDENCE



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
808 014 732 RCS ROMANS SUR ISERE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOU MIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 DECEMBRE 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 7 034 euros de la manière suivante :

En autre réserve d'un montant de : - 7 034 euros

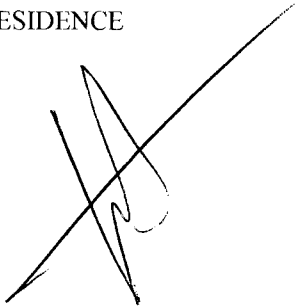
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2023	0 €
2022	18 115.94 €
2021	14 841 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à ROYNAC le 02 DECEMBRE 2024

LA PRESIDENCE



42